



la **Nuit** des
Veilleurs

**10 victimes
à porter
dans vos prières**



26 juin 2020
Journée internationale
pour le soutien aux victimes de la torture



L'Assemblée générale des Nations unies a proclamé la date du 26 juin Journée internationale de soutien aux victimes de la torture. Il s'agit d'une date clé pour le mouvement international de l'ACAT, qui s'engage pour un monde sans torture ni peine de mort.

L'idée de la Nuit des Veilleurs est de créer une chaîne internationale de personnes se recueillant pour les victimes. Nous souhaitons marquer la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, et exprimer notre solidarité envers toutes les personnes qui ont vécu la torture ou en sont victimes aujourd'hui.

Nous serions très heureux de recevoir vos commentaires, impressions, photos,... :
Katleen De Beukeleer, k.debeukeleer@acat.ch.

Merci de votre participation !

ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Speichergasse 29 • Case postale • 3001 Berne

Tel. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch

IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en
bonnes mains.**

CONTENU

-- CHINE --	
Chen Qiushi et Fang Bin	3
-- BURUNDI --	
Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Térance Mpozenzi	4
-- ÉGYPTÉ --	
Hossam Ahmed et Eman al-Helw	5
-- ÉTATS-UNIS --	
David A. Sneed	6
-- GABON --	
Bernard Zibi Abeghe	7
-- VIETNAM --	
Nguyen Van Hoa	8
-- CONGO --	
Celeste Nlemvo Maleka, Parfait Mabiala, Franck Donald Saboukoulou, Guil Ossebi et Meldry Dissavoulou	9
-- ARABIE SAOUDITE --	
Samar Badawi	10
-- MEXIQUE --	
Les frères Juan Antonio, Jesús Iván et Adrián Figueroa Gómez	11
-- CHINE --	
Wang Quanzhang	12

-- CHINE --

Chen Qiushi et Fang Bin

Chen Qiushi et Fang Bin ont été parmi les premiers à avoir témoigné publiquement sur l'ampleur du coronavirus à Wuhan. On est sans nouvelles d'eux depuis début février 2020.



Images : Captures d'écran YouTube

Chen Qiushi et Fang Bin ont sans doute été arrêtés et mis au secret pour avoir voulu documenter la vie à Wuhan et alerter le grand public depuis le déclenchement de l'épidémie du coronavirus.

Chen Qiushi est un avocat des droits humains. Face à l'ampleur prise par l'épidémie du coronavirus, il s'est embarqué le 23 janvier à bord d'un train en partance pour Wuhan, juste avant la mise en quarantaine de la ville. Son objectif : témoigner de la réalité de l'épidémie. Il sillonnait les hôpitaux de la ville pour rendre compte du chaos ambiant. Sur les réseaux sociaux, il était suivi par plusieurs centaines de milliers de personnes. Dans sa dernière vidéo, diffusée en direct le 4 février, Chen Qiushi interviewait un résident de Wuhan dont le père était décédé du coronavirus. Depuis le 6 février 2020, ses proches sont sans nouvelles de lui et son compte sur le réseau social Weibo a été supprimé.

Des bus pour les corps des victimes de Corona

Fang Bin est un ancien homme d'affaires et habitant de Wuhan. Il avait lui aussi décidé de défier la censure mise en place par les autorités pour faire toute la transparence sur la crise affectant sa ville. Son premier reportage vidéo date du 25 janvier. Il documentait la surcharge des hôpitaux. Il publiait notamment des images des corps des victimes de la maladie, empilés dans des bus transformés en corbillards de fortune. Au début du mois de février, la police est venue frapper chez lui pour le placer « en quarantaine ». Il a refusé et s'est vu confisquer une partie de son équipement électronique. Le 9 février 2020, il a été arrêté à son domicile par des policiers en civil sans aucun mandat. Aucune information n'a depuis été fournie à ses proches.

Documenté l'inquiétude et la colère des habitants

Chen Qiushi et Fang Bin sont tous les deux journalistes-citoyens, un terme signifiant qu'ils ne disposent pas d'une accréditation officielle délivrée par les autorités et ne sont rattachés à aucun média d'État. Ils ont décidé de filmer ce qui se passait à Wuhan, berceau de l'épidémie du coronavirus, et de poster leurs vidéos sur WeChat (un service de messagerie chinois), YouTube ou Twitter. Ils documentaient l'inquiétude et la colère des habitants de Wuhan face à la gestion de la crise sanitaire par les autorités chinoises, la mauvaise prise en charge des patients, un personnel de santé épuisé, la mise en quarantaine forcée, des corps dans les couloirs des hôpitaux... Autant d'images qui n'apparaissent pas dans les médias traditionnels, strictement contrôlés par le Parti communiste.

Sur les réseaux sociaux, le pouvoir fait face à une fronde inhabituelle, accusé d'avoir tardé à réagir au déclenchement de l'épidémie et d'avoir entravé la liberté d'expression. La mort au début du mois de février d'un médecin de Wuhan, Li Wenliang, a alimenté la colère populaire. Il avait été parmi les premiers à donner l'alerte sur le virus et avait été réprimandé par la police qui l'accusait de propager des rumeurs.

Pour leur écrire :

ACAT-France – CHINE
Action NDV 2020
Chen Qiushi et Fang Bin
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris
France

L'ACAT-France transmet

-- BURUNDI --

Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Tércence Mpozenzi

Après seulement deux heures, le verdict était prononcé : deux ans et demi de prison. Ces quatre journalistes burundais sont devenus des cibles du régime uniquement parce qu'ils ont fait leur travail.



Image : Reporters sans Frontières

Is sont journalistes du média indépendant Iwacu au Burundi. Le 30 janvier 2020, le Tribunal de grande instance de Bubanza les a condamnés à deux ans et demi de prison et à un million de francs burundais d'amende chacun (environ 480 euros) pour « tentative d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État ». Ce procès, qui n'a duré que deux heures, n'a pas répondu aux exigences d'un procès équitable, ce qui rend la condamnation de ces personnes nulle et non avenue.

Vive critique de l'ONU

Le 20 février 2020, des experts des Nations unies ont vivement critiqué cette condamnation de journalistes qui voulaient simplement exercer leur travail de collecte d'informations et ont appelé publiquement à leur libération.

Un mois auparavant, le 16 janvier 2020, le Parlement européen avait adopté une résolution sur la liberté d'expression (2020 / 2502) au Burundi dans laquelle il invitait « les autorités burundaises à abandonner les charges retenues contre ces journalistes et à procéder à leur libération immédiate et inconditionnelle ».

La fin de la liberté d'expression ?

Ces quatre journalistes avaient été arrêtés le 22 octobre 2019 dans la province de Bubanza, sans base légale, alors qu'ils s'apprêtaient à couvrir les incidents violents, survenus la veille, impliquant des forces de défense du Burundi et des membres du groupe rebelle Red-Tabara.

Le procès des quatre journalistes d'Iwacu est un exemple de l'instrumentalisation du système judiciaire par le régime au pouvoir dans le but d'étouffer la liberté d'expression de l'un des derniers médias qui parvient à garder son indépendance au Burundi malgré les pressions continues.

La dernière crise politique majeure au Burundi débuté en avril 2015, lorsque le président Pierre Nkurunziza a décidé de se présenter à un troisième mandat d'affilée en violation des Accords de paix d'Arusha. Depuis, de nombreux journalistes burundais ont été pris pour cibles dans le pays.

Après avoir été interrogé par la justice en décembre 2015, le fondateur et directeur d'Iwacu, Antoine Kaburahe, a fui le pays, craignant pour sa sécurité. Depuis le 22 juillet 2016, le journaliste d'Iwacu Jean Bigirimana est porté disparu. Il aurait été arrêté par des agents du Service national de renseignements (SNR) dans la ville de Bugarama. Pour avoir fait des déclarations publiques au sujet de la disparition forcée de son mari, l'épouse de ce journaliste a reçu des menaces et a dû s'exiler à l'étranger. Nombre de journalistes indépendants et autres défenseurs des droits humains burundais ont dû faire de même ces cinq dernières années.

Pour leur écrire :

ACAT-France – BURUNDI
Action NDV 2020
Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Tércence Mpozenzi
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris
France
L'ACAT-France transmet

-- ÉGYPTTE --

Hossam Ahmed et Eman al-Helw

Eman al-Helw et Hossam Ahmed sont détenus dans une cellule souterraine depuis plus d'un an. Le gouvernement égyptien les punit de manière particulièrement sévère et illégale pour avoir défendu les membres de la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres).



Ces dernières années, les autorités égyptiennes ont procédé à une répression sans précédent de leur propre population : des milliers de personnes ont été arbitrairement arrêtées, ont subi des interdictions de voyager ou ont été victimes de disparitions forcées. De très nombreux prisonniers sont victimes d'actes de torture et de mauvais traitements.

Les militants politiques en faveur des droits des membres de la communauté LGBT, Eman al-Helw et Hossam Ahmed, ont été arrêtés le 28 février 2019, comme 70 autres personnes, dans le cadre d'une campagne d'arrestations de masse. Cette dernière a été déclenchée par des critiques de l'action du gouvernement sur les réseaux sociaux et des appels à manifester, suite à un accident de train en gare de Ramsès qui a fait 22 morts et 43 blessés le 27 février 2019.

« Soutien d'une organisation terroriste »

Détenus pendant quatre jours dans un lieu inconnu, Eman al-Helw et Hossam Ahmed ont été présentés devant le procureur de la sécurité d'État le 4 mars 2019, au motif de participation au soutien d'une organisation terroriste et d'utilisation de comptes Facebook personnels pour commettre un crime. Le 3 mars 2020, le procureur a édicté une nouvelle fois une décision de renouvellement de leur détention pour 45 jours additionnels.

Harcèlement physique, abus psychologiques

Depuis plus d'un an, Eman al-Helw et Hossam Ahmed sont détenus sous de faux motifs, pour leurs activités pacifiques. Ils ont aussi été constamment soumis à différentes formes de harcèlement physique et d'abus psychologiques. Depuis leur premier jour de détention, Eman et Hossam sont détenus dans une cellule souterraine dans un commissariat, sans accès à l'air extérieur ou à la lumière du soleil.

Dans un entretien récent, Hossam explique sa fatigue et la nourriture manquante.

La situation à l'intérieur des prisons égyptiennes est préoccupante, malgré le fait que l'Égypte ait signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces deux textes interdisent le type de traitement auquel sont soumis Eman al-Helw et Hossam Ahmed.

L'actuelle épidémie de Covid-19 a aggravé la situation dans les prisons égyptiennes. De nombreuses organisations demandent la libération immédiate de milliers de prisonniers afin d'éviter la propagation de cette maladie parmi la population carcérale.

Pour leur écrire :

ACAT-France – ÉGYPTTE
Action NDV 2020
Hossam Ahmed et Eman al-Helw
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris
France

L'ACAT-France transmet

-- ÉTATS-UNIS --

David A. Sneed

David A. Sneed a 58 ans, souffre d'une maladie mentale et a des troubles cognitifs. Il est dans le couloir de la mort de l'Ohio depuis maintenant 34 ans. Il sait depuis 2017 qu'il sera exécuté.



Image : deathrow2019usa.blogspot.com

Une première date d'exécution a été programmée pour le 1^{er} août 2018, reportée au 9 décembre 2020. En principe, les personnes condamnées à mort ont les mêmes droits que les autres détenus, garantis par les « Règles Nelson Mandela » sur les prisonniers. Les États-Unis violent pourtant plusieurs de ces normes minimales dans la plupart des couloirs de la mort. La situation de David s'apparente à de la torture à plusieurs titres :

L'isolement cellulaire prolongé

Les 141 condamnés du couloir de la mort de l'Ohio sont maintenus au minimum vingt heures par jour à l'isolement cellulaire, souvent plus. Un isolement cellulaire prolongé, pour une durée indéterminée et excédant quinze jours, est constitutif de peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant voire, selon les cas, de torture.

Des rats morts dans les cellules

Les condamnés ne sont autorisés à sortir à l'air libre qu'une heure par jour, seulement cinq fois par semaine. Ils n'ont droit qu'à deux visites, sans contact physique, deux fois par mois et pour une durée maximum de quatre heures. Plusieurs condamnés ont déjà indiqué que la prison était sale, vieille et très vétuste. En conséquence, nombre de condamnés tomberaient malades. Certains ont trouvé des rats morts. L'eau est impropre à la consommation.

Le syndrome du couloir de la mort

Il s'agit des troubles psychologiques qui surviennent dans le couloir de la mort du fait de l'incertitude et de l'angoisse constantes dans la perspective de l'exécution. Dans le cas de David, cette ombre plane sur lui très concrètement depuis trois ans.

Le *Fair Punishment Project* (qui collabore avec la Harvard Law School) a pour objectif de créer un système de justice équitable et responsable grâce à des actions en justice, des prises de position publiques et des initiatives éducatives. Le projet consiste en une étude sur les condamnés destinés à être exécutés entre 2017 et 2022 dans l'Ohio. Il s'avère que David Sneed souffre d'une maladie mentale et a des troubles cognitifs qui frisent la déficience intellectuelle. On lui a diagnostiqué « un trouble bipolaire maniaque sévère et un trouble schizo-affectif impliquant des hallucinations et des délires ». Son QI est nettement inférieur à la moyenne. À son procès, deux psychiatres ont convenu que sa maladie mentale et ses capacités intellectuelles réduites l'empêchaient de comprendre la criminalité de ses actes. David a également souffert de sévices physiques et sexuels et de négligence grave dans son enfance. Il a été abusé à tour de rôle par des membres de sa famille d'accueil, un voisin et le compagnon de sa mère.

L'ensemble de ces circonstances atténuantes auraient dû empêcher sa condamnation à mort et, en tout état de cause, devraient interdire son exécution.

Il est illégal d'exécuter une personne atteinte de déficience intellectuelle et/ou de maladie mentale aux États-Unis. Néanmoins, comme l'état de santé de David semble se stabiliser grâce aux psychotropes qu'il prend, cela permet aux autorités d'ignorer ces questions.

Pour lui écrire (en anglais) :

David Sneed A192040
Chillicothe Correctional Institution
PO Box 5500
Chillicothe, OH 45601
États-Unis

-- GABON --

Bertrand Zibi Abeghe

L'ancien député avait démissionné publiquement du parti au pouvoir. Il doit en payer le prix fort.



Image : Bertrand Zibi Abeghe sur Twitter

En juillet 2016, Ali Bongo, le candidat sortant pour l'élection présidentielle d'août 2016, est en campagne électorale. Le 23 juillet, il fait halte dans le département du Haut-Ntem. C'est en plein meeting, devant Ali Bongo, que Bertrand Zibi Abeghe, un député local du PDG (parti au pouvoir), démissionne de ce parti.

Le 31 août 2016, après un processus électoral non transparent, les résultats controversés de la présidentielle donnant Ali Bongo vainqueur sont proclamés. Dans la nuit de la proclamation, Bertrand Zibi Abeghe est arrêté au sein du quartier général du candidat de l'opposition Jean Ping. Il passe les quatre premiers jours de sa détention à la Direction générale des recherches, où il est maintenu au secret. Il subit alors des violences. Il est ensuite transféré à la prison centrale de Libreville.

Moyen de preuve jamais analysé

Le 25 septembre 2017, après huit mois de détention provisoire, la justice gabonaise indique à Bertrand Zibi Abeghe qu'il est poursuivi pour « détention illégale d'une arme à feu ». Jusqu'à ce jour, les autorités gabonaises refusent de faire analyser cette arme – malgré les demandes des avocats de la défense.

Début juillet 2019, le tribunal correctionnel de Libreville requiert dix ans de prison – soit la peine maximale – contre Bertrand Zibi Abeghe. L'ancien député est condamné le 23 juillet 2019 à Libreville à six ans de prison ferme, pour « violences et voies de fait » et « détention illégale d'arme à feu ». Les avocats de Bertrand Abeghe ont annoncé qu'ils feraient appel.

Dossier vide

Ses avocats ont déposé plusieurs demandes de liberté provisoire. Le juge d'instruction les a rejetées à chaque fois. Pour Maître Jean-Paul Méthode Imbong Fady, avocat de la défense, le dossier de son client est vide. Bertrand Zibi Abeghe est un prisonnier politique, détenu pour avoir eu l'outrecuidance de démissionner du parti au pouvoir devant le président de la République Ali Bongo, en pleine campagne électorale.

Bertrand Zibi Abeghe a été agressé à plusieurs reprises en détention. Le 15 janvier 2018, il a été tabassé après la découverte d'un téléphone portable dans la cellule commune qu'il partageait avec d'autres détenus. Dans la foulée, il a été enchaîné, encagoulé et dix hommes sont venus le tabasser, jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Il a ensuite été placé à l'isolement pour « détention de téléphone portable ». Ses avocats, qui lui ont rendu visite deux jours après, ont trouvé Bertrand Zibi Abeghe hagard, marchant avec difficulté et le corps couvert d'hématomes. Il leur a indiqué qu'il n'avait ni bu ni mangé depuis trois jours. Une plainte pour torture a été déposée par ses avocats. Cette plainte a été rejetée sans justification.

À différentes reprises, Bertrand Zibi Abeghe a été privé d'eau et de nourriture plusieurs jours d'affilée. Il a également fait l'objet de mesures disciplinaires injustifiées dont des enfermements à l'isolement dans une cellule sans lumière ayant seulement quelques trous d'aération ; cellule où la température est extrêmement élevée. Aujourd'hui, Bertrand Zibi Abeghe est détenu depuis bientôt quatre ans au sein du quartier disciplinaire appelé « C.A » en compagnie d'environ nonante autres détenus. Les conditions de détention sont éprouvantes : un seul WC pour tous. Sa cellule d'environ deux mètres sur deux abrite huit détenus. La chaleur est difficilement supportable.

Pour lui écrire (L'ACAT-France transmet) :

ACAT-France – GABON
Action NDV 2020
Bertrand Zibi Abeghe
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris
France

-- VIETNAM --

Nguyen Van Hoa

Le jeune journaliste citoyen n'entend plus bien et a du mal à manger. Ce sont les conséquences de l'horrible torture qu'il a subie pour avoir filmé des manifestations contre une catastrophe écologique.



Bild: alle Rechte vorbehalten

Nguyen Van Hoa a travaillé en tant que vidéaste pour Radio Free Asia, un média d'information indépendant sur l'Asie et les droits humains. Il a été arrêté le 11 janvier 2017 par la police de Ha Tinh, au nord du pays, pour « abus des libertés démocratiques portant atteinte aux intérêts de l'État, aux droits et intérêts légitimes des organisations et des citoyens ». En réalité, s'il est condamné à sept ans de prison, c'est pour avoir publié des vidéos de manifestations liées au scandale de Formosa. En 2016, des eaux usées toxiques de l'aciérie Formosa Steel au Vietnam avaient été rejetées infiltrées dans la mer.

ONU : « privation de liberté arbitraire »

Le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire estime que « la privation de liberté de Nguyen Van Hoa est arbitraire ». Elle a demandé au Vietnam de le libérer et de lui accorder des réparations pour les préjudices subis.

Une demi-année en isolement sans fenêtre

À plusieurs reprises depuis 2018, ce journaliste citoyen a tenté de porter plainte pour des actes de torture perpétrés en détention provisoire et après sa condamnation. En représailles, il a été passé à tabac par des gardiens de la prison d'An Diêm où il a été transféré à 500 km de sa famille et envoyé à l'isolement entre mai et septembre 2019. Durant cette période, Hoa a été sous surveillance vidéo permanente, interdit de sortir de sa cellule et privé de lumière naturelle. Les gardes l'ont également menacé de lui couper les tendons des jambes.

Le 14 septembre dernier, il rejoignait finalement le bloc des prisonniers de conscience de la prison d'An Diêm. Depuis, Hoa souffre d'otites et éprouve des difficultés à avaler, à mâcher et à entendre. Sa famille s'inquiète de son état de santé et demande le soutien des organisations internationales pour obtenir sa libération.

Bien que sa détention ait été reconnue comme « arbitraire » par des experts onusiens, il continue de subir menaces et mauvais traitements derrière les barreaux.

Pour écrire à Ngyen Van Hoa :

ACAT-France – VIETNAM
Action NDV 2020
Nguyen Van Hoa
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris
France

L'ACAT-France transmet

-- CONGO --

Celeste Nlemvo Maleka, Parfait Mabilia, Franck Donald Saboukoulou, Guil Ossebi et Meldry Dissavoulou

La torture et les mauvais traitements sont courants au Congo. L'ACAT s'inquiète pour cinq jeunes militants qui ont soutenu un opposant au régime – raison pour laquelle ils sont en prison depuis un an et demi.



Entre le 23 novembre et le 22 décembre 2019, cinq jeunes activistes de la société civile congolaise ont été arrêtés pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État », une accusation extrêmement vague régulièrement utilisée par le régime pour mettre en prison ses dissidents. Ils sont détenus arbitrairement à la maison d'arrêt de Brazzaville depuis cette date, pour avoir exercé pacifiquement leur liberté d'expression.

Ces jeunes activistes étaient dans le viseur des autorités congolaises depuis longtemps. Elles leur reprochent leur communication sur les réseaux sociaux, notamment des messages de soutien à la démarche électorale d'Andrea Ngombet, activiste et opposant au régime de Denis Sassou Nguesso.

Il semblerait que les cinq activistes, à qui toute liberté provisoire est refusée, aient comparu devant un juge d'instruction le 30 janvier dernier, ce qui est hors délai selon le droit congolais.

Un « signal » adressé à la société civile

Les ACAT se préoccupent des conditions de détention de ces cinq jeunes, dans un pays où l'usage de la torture et des mauvais traitements est courant – notamment à l'encontre des personnes soupçonnées de critiquer le régime en place.

Lors de l'élection présidentielle de 2021, le président Denis Sassou Nguesso, âgé de 76 ans, sera à nouveau candidat. Ces détentions pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État » apparaissent comme un signal négatif adressé à la société civile congolaise, à sa jeunesse tout particulièrement, et à tous ceux qui voudraient faire usage de leur liberté d'expression pour critiquer pacifiquement les autorités au pouvoir et/ou pour promouvoir des mouvements et partis d'opposition.

Une jeunesse réduite au silence

Le régime de Denis Sassou Nguesso – qui cumule plus de trente-cinq ans de pouvoir – a en effet très peur que la jeunesse congolaise se mobilise et se coordonne pour demander l'alternance politique dans le pays. Le régime est par conséquent extrêmement vigilant. Il casse toute prise de position pouvant faire adhérer la jeunesse à des dynamiques anti-régime. La justice est particulièrement instrumentalisée pour réduire au silence les adversaires politiques de Denis Sassou Nguesso. Des dizaines d'activistes et opposants, condamnés ou inculpés pour « incitation aux troubles à l'ordre public » et « atteinte à la sûreté intérieure », croupissent actuellement en prison, certains depuis plusieurs années, pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression et de manifestation pacifique. Nombre d'entre eux ont fait l'objet de tortures durant leur garde à vue.

Pour leur écrire :

ACAT-France – CONGO
Action NDV 2020
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris
France

L'ACAT-France transmet

-- ARABIE SAOUDITE --

Samar Badawi

**Samar Badawi lutte pour les droits des femmes saoudiennes.
C'est pourquoi elle se retrouve encore et toujours emprisonnée.
Elle n'a pas le droit de contacter un avocat.**



Depuis le meurtre sauvage du journaliste Jamal Khashoggi dans les locaux du consulat saoudien à Istanbul (Turquie) le 2 octobre 2018, l'opinion internationale commence à prendre conscience des nombreuses violations des droits humains en Arabie saoudite.

Cette situation n'est pas nouvelle et s'est détériorée avec la montée en puissance du Prince héritier Mohammed Ben Salman (dit MBS) au sein du régime saoudien. Derrière une façade de réformiste et de libéral, ce dernier a dirigé une campagne d'arrestations et de mise au silence de toute voix dissidente ou discordante.

Durant l'été 2017, une première vague d'arrestations vise particulièrement des religieux, des intellectuels et des activistes saoudiens. En 2018, une nouvelle vague de répression cible plus particulièrement les défenseures des droits des femmes, dont Samar Badawi, arrêtée en juillet 2018.

20 ans de prison ?

Le 30 juillet prochain, cela fera deux ans que Samar Badawi est détenue dans la prison de Dhahban près de Djeddah. Il y a un an, avec Nassima Al-Sadah, autre défenseure des droits humains, elle a été jugée et inculpée sous le coup de la loi sur la cybercriminalité et risque jusqu'à vingt ans de prison. Elle n'a eu sa deuxième audience qu'en février 2020.

Si Samar reçoit des visites de ses proches, elle n'a pas la possibilité de contacter un avocat pour organiser sa défense. Elle fait partie des défenseures des droits humains qui auraient subi des violences physiques et sexuelles au cours de leurs interrogatoires.

Ce n'est pas la première fois que Samar Badawi se retrouve en prison. Son combat a commencé en 2008 lorsqu'elle quitte le domicile de son père et l'accuse d'abuser de son droit de tutelle. Emprisonnée pendant sept mois en 2010 dans cette affaire, elle est relâchée sous la pression d'une campagne internationale. Dès sa sortie, elle participe à la campagne « Les femmes au volant » (#WomentoDrive) et se bat également pour le droit de vote. En 2014, elle s'engage pour la libération de son frère Raïf Badawi, lui aussi militant des droits humains, et de son mari Waleed Abulkhair.

Pour écrire à Samar Badawi :

ACAT-France – ARABIE SAOUDITE
Action NDV 2020
Samar Badawi
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris
France

L'ACAT-France transmet

-- MEXIQUE --

Les frères Juan Antonio, Jesús Iván et Adrián Figueroa Gómez

Les traces de torture infligée aux trois frères Figueroa Gómez sont claires. Ils ont déposé une plainte contre la police – ce qui représente un grand danger au Mexique.



Image : CDH paso del norte

Depuis 2006, le Mexique traverse une très grave « crise des droits humains ». La « guerre contre la délinquance organisée » des gouvernements successifs n'a fait qu'ajouter des violations massives des droits humains à la violence des cartels et autres bandes criminelles.

La population civile est prise en étau. Les catégories les plus vulnérables (jeunes de quartiers pauvres, femmes, autochtones, migrants) paient le plus lourd tribut. Ils sont victimes d'homicides, de torture, d'arrestations arbitraires, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires, etc. Tous les chiffres sont alarmants.

98 % des violations des droits humains restent impunies

D'une manière générale, les autorités, souvent corrompues, ne mènent pas d'enquêtes sérieuses. Le taux d'impunité des violations des droits humains est d'environ 98 %.

C'est dans ce contexte que le 18 janvier 2012, les trois frères Juan Antonio, Jesús Iván et Luis Adrián (alors mineur) Figueroa Gómez ont été embarqués, sans mandat d'arrêt, par la police de Chihuahua. Ils ont été détenus au secret, torturés et présentés aux médias comme les membres d'un gang de racket. Le plus jeune frère a finalement été libéré en août 2013, les deux autres en juin 2014.

Victimes sous pression d'abandonner leur plainte

Dans les trois cas, les actes de torture sont avérés. Pourtant, la plainte déposée à l'encontre des policiers n'avance pas. Les frères et leur famille sont sans cesse menacés et intimidés pour les obliger à renoncer à poursuivre les tortionnaires et à abandonner leur plainte.

Des mesures de protection ont été demandées à l'« Unité d'attention aux victimes du ministère public » et à la « Commission des droits de l'homme de Chihuahua ». Cependant, même cette dernière ne remplit pas ses obligations et aurait fait du chantage à la famille qui, si elle souhaite un hébergement en sécurité dans une autre ville, doit renoncer à l'accompagnement de l'ONG Centre des droits humains Paso del Norte qui la soutient depuis le début.

Pour écrire aux frères Figueroa Gómez :

ACAT-France – MEXIQUE
Action NDV 2020
Juan Antonio, Jesús Iván et Adrián Figueroa Gómez
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris
France
L'ACAT-France transmet

-- CHINE --

Wang Quanzhang

Ce qui a précédé à la libération (voir image) de Wang Quanzhang (texte originellement prévu pour la Nuit des Veilleurs) :

Après cinq ans en prison, l'avocat des droits humains a perdu énormément de poids. Pendant la dernière visite de sa famille, il était tellement perturbé qu'il n'a pas réussi à s'exprimer correctement.

Avant son arrestation en août 2015, Wang Quanzhang travaillait pour le cabinet d'avocats Fengrui à Pékin. Il s'était spécialisé dans la défense de cas sensibles en Chine – dissidents politiques, journalistes, victimes de confiscation de terres, adeptes de Falun Gong...

Une grande rafle contre les avocats des droits humains a débuté en juillet 2015. Wang Quanzhang a été arrêté et détenu au secret durant plusieurs mois, sans accès à un avocat et sans aucune communication avec sa famille. En janvier 2016, les autorités ont annoncé qu'il était accusé de « subversion du pouvoir de l'État ». L'acte d'accusation de Quanzhang mentionne clairement ses activités de défense des droits humains, et notamment le fait qu'il ait protesté contre la torture de ses confrères avocats et fourni une assistance légale à des disciples de Falun Gong.

Pression systématique sur les proches et avocats

Il faut savoir que lorsque les autorités chinoises s'en prennent à un défenseur des droits humains, elles ne se contentent pas de l'enfermer et de le punir. Elles mettent aussi sous pression ses proches et ses soutiens. Depuis l'arrestation de Wang Quanzhang, son épouse Li Wenzu a été à plusieurs reprises empêchée de délivrer des lettres à la Cour suprême réclamant le respect des procédures judiciaires entérinées par la loi chinoise. Les sept avocats successifs choisis par sa famille pour le représenter ont tour à tour été intimidés, harcelés, voire radiés du barreau et arrêtés.

Li Wenzu fait partie des « épouses 709 », celles dont les maris ont été arrêtés lors de la répression du 7 juillet 2015. Face au caractère arbitraire des détentions et au non-respect des procédures légales, ces femmes ont constitué un réseau de soutien. Elles ont multiplié les actions pour mieux dénoncer les manquements à la loi du régime chinois. Leurs efforts ont été remarqués et reconnus par la communauté internationale.

« Je vais bien, la prison me fait beaucoup de bien. »

C'est en 2019 que Li Wenzu a pu rendre visite à son mari, pour la première fois en quatre ans. L'apparence et le comportement de ce dernier indiquaient clairement qu'il avait subi des actes de torture, aux conséquences dramatiques.

Wang Quanzhang se trouve dans un état extrêmement préoccupant. Il a perdu énormément de poids. Durant la dernière visite de sa famille, il n'a pas réussi à s'exprimer correctement. Visiblement perturbé et agité, Wang Quanzhang a déclaré à son épouse qu'elle devait cesser son activisme, car c'était mauvais pour leur fils Quanquan. Tout en évitant de croiser le regard de Li Wenzu, l'avocat a également prononcé ces mots glaçants : « Je vais bien, la prison me fait beaucoup de bien ». A la fin de la visite, Wang Quanzhang a quitté le parloir sans se retourner pour un au revoir à sa famille.

Mise à jour du 27 avril 2020

Wang Quanzhang enfin réuni avec sa famille ! Le 27 avril 2020, Wang Quanzhang a enfin pu retrouver son épouse et son fils à leur domicile pékinois (voir image).

En lire plus sur le site de l'ACAT-France :



Image : Li Wenzu sur Twitter (@709liwenzu)